CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E174169** **VALABLE JUSQU'AU** **24/05/2025**

ÉDITÉ LE **11/12/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/01/2007
Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 494022049

Siret : **494 022 049** **00030**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 2113689

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143968581 et 173968581

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146210655 et 143968581

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : **T.R. BAT GROUPE**

3 RUE LOUISE DE VILMORIN
ET 4 R COLETTE-MONTVRAIN II-BAT B12
91540 MENNECY

Téléphone : 01 71 63 14 11 **Fax :**
Portable : 06 79 10 50 82

Site Internet :
E-mail : contact@trbat-groupe.com

Responsabilité légale :
KYRYCHUK VIKTOR CO-GÉRANT / KUCHNIR LARISSA CO-GÉRANTE / TSUNDYK RUSLAN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	14/04/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.